

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept et le 31 mars à 20 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de SAINT MARCEL PAULEL, dûment convoqué en date du 24 mars, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Mme Véronique RABANEL, Maire.

Présents :

Gérard BERSIA - Henri BERTHIER - Didier BOTTAREL - Frédéric DEHAY - Yvette LEROY - Guy MARTY - Véronique RABANEL - Claude ROUDIERE - Solange VIEILLES CAZE - ~~Muriel WILLEMIN~~

Absente excusée : Muriel WILLEMIN

Pouvoirs : Muriel WILLEMIN à Véronique RABANEL,

Aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DESIGNATION DU (DE LA) SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme Solange VIEILLES CAZE pour assurer le secrétariat de la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MARS 2017

Chaque Conseiller municipal a reçu le texte du procès-verbal de la séance du 16 mars validé par Mme Solange VIEILLES CAZE, secrétaire de séance.

Claude Roudière souhaite remplacer le terme « rampant » (dans le premier paragraphe concernant la révision du PLU) par le mot « discret ».

Après un tour de table, ce procès-verbal est alors approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Chaque conseiller est invité à s'inscrire sur le tableau des permanences en vue des élections présidentielles.

PROPOSITION POUR INTERNET

Frédéric Dehay propose une solution pour améliorer le débit internet, très faible, sur la commune. Il demande à Mme le Maire de se renseigner sur cette solution NRA HD.

CORBILLARD AUX POMPES FUNEBRES

La commune de Saint Marcel Paulel possède un corbillard de qualité exceptionnelle, caché sous un drap dans le local des Pompes funèbres, à l'abri des regards.

Ce trésor, au nom du devoir de mémoire patrimonial, pourrait être sorti de sa cachette et valorisé au fond de notre très belle église. Les visiteurs pourraient alors profiter de ce nouvel écrin qui le mettrait en valeur.

Madame le Maire propose de demander l'autorisation à Monsieur le curé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016
Délibération n°20170301

Mme Laure KETCHEDJI expose à l'écran l'exécution du Budget 2017 et le Compte administratif 2016.

Laure KETCHEDJI fait remarquer la baisse significative des dotations (dotations et impôts) de l'état entre 2015 et les prévisions 2017 :

- 2015 : 269 619€
- 2016 : 245 154€
- 2017 : 225 711€ (prévisions)

La clôture du compte administratif 2016 présente un excédent de fonctionnement de 1 757.57€ et un déficit d'investissement de 15 821.53€.

La trésorerie de la mairie de Saint Marcel Paulel s'élève donc à 336 833.28€ au 31 décembre 2016 en tenant compte de l'excédent de fonctionnement antérieur (334 435.12€) et de la reprise du résultat du CCAS dissous en décembre (640.59€).

Madame le Maire quitte la salle et le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte administratif de l'exercice 2016 comme suit :

<i>DEPENSES FONCTIONNEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Charges à caractère général	76 061.80
Charges de personnel	84 691.27
Autres Charges gestion courante	67 157.75
Charges financières	2 036.73
Impôts et taxes	46 477.00
TOTAL	276 425.15

<i>RECETTES FONCTIONNEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Atténuation de charges	6 530.78
Produits des services	8 933.45
Impôts et taxes	190 178.00
Dotations et participations	54 979.59
Autres produits gestion courante	17 435.50
Produits financiers	1.61
Produits exceptionnels	123.79
TOTAL	278 182.72

<i>DEPENSES INVESTISSEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Remboursement d'emprunts	5 259.08
Immobilisations incorporelles	261.07
Immobilisations corporelles	25 923.36
TOTAL	31 443.51

<i>RECETTES INVESTISSEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Dotations et fonds divers	12 268.65
Subventions	3 353.33
TOTAL	15 621.98

COMPTE DE GESTION 2016

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve dans les mêmes conditions, le Compte de Gestion présenté par le Trésorier municipal.

**AFFECTATION DES RESULTATS 2016
Délibération 20170302**

Après avoir examiné le compte administratif, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		1 757.57 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		334 435.12 €
reprise du résultat du CCAS		640. 59 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		336 833.28 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		39 461.26 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		-5 552.23 €
Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	336 833.28 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		336 833.28 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

BUDGET 2017
Délibération n°20170303

Les charges de personnel, les charges courantes fixes ainsi que les dépenses obligatoires représentent plus des trois quarts des recettes issues de l'Etat (impôts et dotations).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité le Budget 2017 qui, après les modifications apportées en cours de séance au projet présenté s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

<i>DEPENSES FONCTIONNEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Charges à caractère général	114 091.28
Charges de personnel	86 000.00
Autres Charges gestion courante	307 475.18
Charges financières	1 902.62
Dépenses imprévues Fonctionnement	8 000.00
Virement à la section investissement	32 398.21
Impôts et taxes	46 477.00
TOTAL	595 844.29

<i>RECETTES FONCTIONNEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Résultat reporté	336 833.28
Produits des services	8 494.00
Impôts et taxes	189 711.00
Dotations et participations	36 000.00
Autres produits gestion courante	20 000.00
Produits exceptionnels	4 806.01
TOTAL	595 844.29

<i>DEPENSES INVESTISSEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Immobilisations incorporelles	42 000.00
Immobilisations corporelles	23 366.97
Immobilisation en cours	25 696.00
Remboursement Emprunts	6 783.19
TOTAL	98 346.16

<i>RECETTES INVESTISSEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Solde d'exécution d'investissement reporté	39 461.26
Virement section fonctionnement	32 398.21
Dotations et fonds divers	14 730.00
Subventions	10 366.69
Emprunts	1 390.009
TOTAL	98 346.16

NOUVELLES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Laure KETCHEDJI explique au Conseil Municipal la nouvelle procédure de demande de subvention auprès du département. Les nouvelles opérations d'investissement seront désormais discutées en fin d'année pour une inscription définitive au budget de l'année suivante.

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'inscrire au Budget 2017 en investissement :

- Reprise des données ADS
- Révision du PLU sur 3 ans
- Rénovation de la sacristie
- Achat d'une remorque
- Achat d'un destructeur de documents
- Travaux pour accessibilité sur 6 ans

SUBVENTIONS 2017

Madame Le Maire présente les demandes de renouvellement et les nouvelles demandes de subvention présentant un intérêt local.

Le Conseil municipal fixe comme suit les subventions attribuées en 2017 :

ACCA de St Marcel Paulel	650,00 €
ADLFA31	50,00 €
Archers du Girou	100,00 €
Arts créatifs	100,00 €
Asso. De Pêche vallée du girou	100,00 €
Centre Cantonal des Jeunes Agriculteurs	150,00 €
Chiens guide d'aveugle	100,00 €
Collège de Verfeil	75,00 €
FNATH (accidentés de la vie)	50,00 €
Foyer Laïque de verfeil	100,00 €
Foyer Rural de SMP	700,00 €
Groupement de Défense contre les Ennemis des Culture	100,00 €
HAYMA	100,00 €
La Bellugo de Verfeil	250,00 €
Pompiers de Verfeil	150,00 €
USV Football	100,00 €
USV Judo Club	100,00 €
USV Rugby	100,00 €

VOTE DE LA FISCALITE 2017

Délibération n°20170304

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil décide à l'unanimité de maintenir le taux des 3 taxes aux taux inchangés depuis 2003 :

Taxe d'habitation	11,00 %
Taxe foncier bâti	11,00 %
Taxe foncier non bâti	49,80 %

pour un produit total de 112 557 €.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h.